

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **111 (1985)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



... et de demain : immeuble administratif de la Foire de Francfort, conditionné tant par la volonté de symbole (le portique) que par de sévères contraintes spatiales.

une symbolique très dense, constitue un exemple particulièrement voyant d'aménagement de l'espace public. Il s'agit en quelque sorte du pendant moderne de la Halle des Fêtes, construite au début de notre siècle et qui a marqué pendant longtemps l'image même de la Foire de Francfort.

On aimerait penser que la vigoureuse cure de rajeunissement dont a bénéficié la Foire de Francfort laisse présager celle dont le Comptoir suisse, à Lausanne, a terriblement besoin pour maintenir sa compétitivité. Nous n'aurions pas l'outrecuidance de donner à son aimable et efficace directeur, M. Hoefliger, le moindre conseil ; il ne nous en voudra toutefois pas de lui suggérer d'envoyer à *Public Design* tous ceux qui, à un titre ou à un autre, sont responsables du Palais de Beaulieu ! Son collègue de Francfort, M. Horstmar Stauber, sera du reste enchanté de la visite d'une aussi nombreuse et compétente délégation...

Dédale

Actualité

Distinction vaudoise d'architecture

Quatre associations professionnelles d'architectes vaudois ont décidé d'attribuer, en principe chaque année, une distinction d'architecture. Ces associations sont les sections locales de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), le Groupement professionnel des architectes de l'Union technique suisse — Vaud (GPA/UTS) et la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA).

L'Etat de Vaud, par son Département des Travaux publics, soutient cette initiative.

Pourquoi cette distinction ?

Parler d'architecture n'est pas facile. Hormis la relation occasionnelle de faits particuliers, la presse non spécialisée n'ouvre que rarement sa rubrique culturelle à ce domaine.

En créant une distinction vaudoise d'architecture, les quatre associations souhaitent voir distinguées et présentées des réalisations significatives de notre époque dans le domaine de l'architecture. Elles sont persuadées que le matériel réuni permettra aux médias d'informer un large public, d'alimenter une discussion approfondie sur l'architecture et de valoriser la production contemporaine.

Comment attribuer cette distinction ?

La définition de l'objectif à atteindre et l'organisation de la procédure d'attribution a été définie par une commission formée d'architectes délégués des quatre associations.

La Commission de la distinction vaudoise d'architecture, formée de délégués de la FAS, de la FSAI, du GPA/UTS, de la SVIA et d'un représentant du Département des Travaux publics appelle les membres des associations précitées, et plus généralement toute personne intéressée à l'architecture, à présenter une ou plusieurs réalisations jugées remarquables, mises en service entre 1974 et 1984.

Elle demande que cette présentation soit faite sous forme d'un dossier réduit comportant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. Les dossiers seront remis ou envoyés jusqu'à mi-avril à M. Olivier Henchoz, président de la Commission, place de la Gare 7, 1260 Nyon.

Pour cette première année, la distinction vaudoise d'architecture sera attribuée à une ou plusieurs réalisations mises en service entre 1974 et 1984.

Une plaque sera remise aux constructeurs pour être apposée sur la ou les réalisations distinguées.

Calendrier

Les dossiers seront remis ou envoyés au président de la commission jusqu'à mi-avril.

Le jury désignera la ou les réalisations retenues à mi-septembre ; une nouvelle conférence de presse sera aussitôt organisée et sera suivie cas échéant d'une exposition publique et si cela est possible de visites sur place.

La commission a désigné un jury de neuf personnalités venues de divers horizons,

à même d'apprécier la production architecturale vaudoise dans le contexte suisse actuel. Le jury se constituera en nommant son président et un suppléant ; il disposera de toute latitude pour fixer ses critères d'analyse et de choix, le cas échéant pour solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés à la suite de l'appel fait par la commission.

Cet appel s'adresse aux architectes et à toute personne intéressée à leurs œuvres. Il suffit d'adresser au président de la commission un dossier comprenant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. En cas de besoin, la commission ou le jury pourront demander la production d'informations complémentaires.

Jury

Tous les dossiers seront soumis à un jury composé de M^{me} Heidi Wenger, architecte, Brigue et MM. Gilles Barbey, architecte, Lausanne ; René Berger, ancien conservateur du Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne ; Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne ; Carl Fingerhut, architecte cantonal, Bâle ; Pierre Foretay, architecte, professeur EPFL ; Paolo Fumagalli, architecte, Lugano ; René Koechlin, architecte, Genève, et Bernard Meuwly, architecte de la Ville de Lausanne.

Le jury aura la possibilité de solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés au terme du présent appel.

Rénover ? A quel prix ?

C'est le titre de l'exposition organisée par la Municipalité de la ville de Lausanne dès le 20 février 1985 au Forum de l'Hôtel de ville. Quelques jours après, le 6 mars, s'ouvrira une antenne complémentaire dans le quartier Riponne-Tunnel: exposition réalisée avec le concours du Département des travaux publics de l'Etat.

L'exposition du forum a pour but de présenter à un large public les principaux problèmes posés par la rénovation ou la démolition d'immeubles vétustes. Il s'agit de mettre en évidence les données parfois contradictoires à prendre en considération dans de tels cas. L'exposition générale comportera deux volets. Le premier, thématique, abordera les aspects urbanistiques, architecturaux, sociaux et économiques des décisions à prendre; il évoquera une méthode d'évaluation rapide (MER) de l'état des bâtiments. Le second volet comporte une dizaine d'exemples de réalisations ou d'études en cours, il donne des informations sur les techniques utilisées, les loyers pratiqués et, autant que possible, les réactions enregistrées.

L'exposition Rip-Tun. sera réalisée dans un pavillon posé à même le trottoir de la place du Tunnel, au passage des piétons.

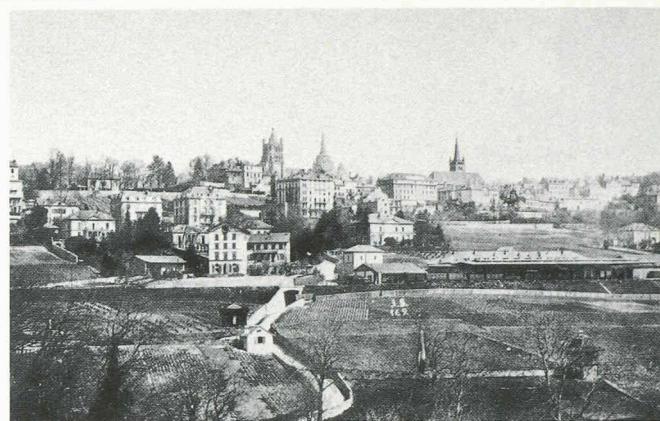
Cet endroit surplombe l'îlot, objet de la réflexion d'un architecte mandaté par l'Etat et la commune: quelles sont les possibilités d'intervention et quels sont les problèmes qui en découlent. Les conséquences inhérentes au choix de l'intervention seront montrées par le biais de plusieurs concepts différents:

- la rénovation dite douce;
- la transformation partielle;
- la transformation complète et
- la démolition et reconstruction des bâtiments situés entre la rue du Tunnel et la rue des Deux-Marchés.

L'exposition se veut lieu de réflexion sur les problèmes de la rénovation aussi bien au niveau de l'immeuble même qu'à l'échelle de la ville.

En marge de l'ouverture d'un nouveau magasin

Chaque ville a ses trésors, et il faut en savoir gré à ceux qui nous permettent souvent, des dizaines d'années plus tard, de les redécouvrir. Il en va ainsi ces jours de l'ouverture d'un commerce de tapis et de meubles dans la vallée du Flon aux anciens Entrepôts fédéraux qui, depuis 1977 — date de l'ouverture d'un nouveau port franc à Chavornay — n'avaient plus d'attribution particulière. Avant d'en parcourir l'intérieur,



Lausanne au début du siècle, avec la gare, et au premier plan le quartier de Montriond avant l'établissement de la ligne du métro Lausanne-Ouchy. (Photos d'archives L-O.)

revenons maintenant au début du siècle dernier.

De la Caroline à la vallée du Flon

Le premier Entrepôt fédéral de Lausanne, inauguré en 1851, était situé à la Caroline, en bordure de la nouvelle route de Berne; mais en raison de la construction des chemins de fer dès 1855, il fallait trouver un nouvel emplacement doté d'une voie de raccordement ferroviaire. C'est pour cette raison que, la Municipalité de Lausanne ayant donné finalement la préférence en 1883 au projet de construction d'un nouvel Entre-

pôt fédéral, relié dès 1879 à la gare de Lausanne et au port d'Ouchy par les funiculaires à voies normales, le nouvel Entrepôt fédéral se situa dans la vallée du Flon. Le comité d'initiative, présidé par M. E. Bonnard, bien qu'il eut de la peine à réunir les fonds nécessaires, se mit immédiatement à la tâche et c'est grâce à M. J.-J. Mercier-Marcel qui souscrivit la quasi-totalité des actions que la Société des Entrepôts vit le jour déjà en 1884. Les travaux débutèrent le 9 octobre de la même année sur un terrain non encore remblayé acquis de la Compagnie du Chemin de fer Lausanne-Ouchy.

L'évolution des transports le condamne

Après nonante-deux ans de bons et loyaux services, selon la formule consacrée, aux commerçants et aux industriels de la région lausannoise, à l'image de son prédécesseur de la Caroline, l'Entrepôt fédéral de la plate-forme du Flon fut condamné en raison de l'évolution des transports, la disposition des accès rendant difficile l'accostage des wagons de marchandises toujours plus longs et des grands trains routiers. La question se posait dès lors pour la Compagnie du Lausanne-Ouchy, société gérante, devenue récemment L-O Holding Lausanne-Ouchy SA, de l'avenir de cet ancien port franc avec ses 6270 m² de surface de plancher et de quelque 40 000 m³. Fallait-il le démolir ou du moins lui apporter des modifications majeures? Ce bâtiment très particulier, qui ne comporte qu'une entrée à l'est et une sortie à l'ouest, a par ailleurs fait l'objet d'un compte rendu dans le bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, n° 3 de septembre 1885.

Intérieur majestueux

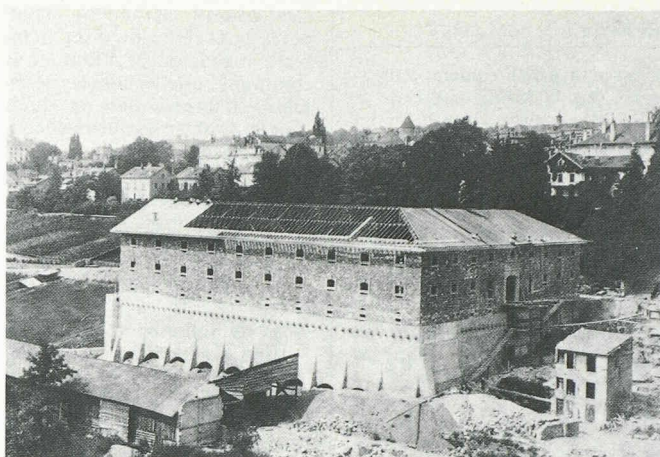
La société propriétaire opta pour le maintien, après rénovation naturellement. Encore fallait-il trouver une entreprise susceptible de s'intéresser à cette magnifique construction intérieure et très spéciale quant aux façades. Mais, ne s'agissait-il pas d'entrepôts fédéraux? L'immeuble ainsi fondé sur le sol en place comporte trois niveaux qui ont été enterrés lors du remblayage de la val-



Du Tunnel (au premier plan) à la Riponne (à l'arrière-plan): au public de juger de leur avenir.



Le Grand-Pont vu de la place Bel-Air au début du siècle avec, tout à droite du document et en contrebas, la gare du Flon.



À la rue de Genève, la construction en 1885 de l'Entrepôt fédéral que la Compagnie L-O a choisi de rénover plutôt que de le détruire.

lée. Le rez-de-chaussée forme un rectangle de 49 sur 42 m et abrite une cour de quelque 500 m² couverte par une clairière dès 1891. Les deux étages supérieurs, dont le second fut construit ultérieurement, s'ouvrent également sur la cour. Un bâtiment donc d'une rare profondeur avec trois étages de caves voûtées (plus de 10 m de profondeur). Cet intérieur de magasin, dont toutes les voûtes ont été admirablement préservées, offre maintenant un coup d'œil remarquable. Il faut dire aussi que l'ancienne Compagnie L-O, toujours placée sous la direction de M. Pierre-André Longchamp, 41 ans, ingénieur diplômé EPFL en génie civil et au bénéfice d'une maîtrise fédérale de gérant et courtier en immeubles, a mis à profit le fait que certains éléments du bâtiment avaient été inventoriés par la section des monuments historiques de l'Etat. Les surfaces et volumes de l'ancien port franc convenaient à merveille, mais il fallait les adapter à leurs nouvelles fonctions :

- créer un monte-charge de grande dimension pour la communication entre les sous-sols et les étages ;
- moderniser les liaisons qui existaient ;
- assainir les sous-sols ;
- modifier les cloisonnements des divers niveaux ;
- doter les locaux de chauffage et de ventilation.

Enfin, il fallut créer de toutes pièces un système complexe efficace de défense contre l'incendie. En bref, la Société des Entrepôts, dont les biens sont gérés par la Holding et les futurs exploitants, engagea une dépense de plus de 2,5 millions de francs pour donner une nouvelle vie à cet ancien port franc. Le résultat est étonnant et mérite un coup d'œil. Cette ouverture au centre de Lausanne d'un grand magasin spécialisé est une contribution aux efforts des autorités en vue de maintenir et de développer l'activité commerciale de la ville.

La fumure en hiver, une absurdité tenace et néfaste

Chaque hiver, les agriculteurs du pays répandent du purin sur leurs champs enneigés. Ils croient bien faire, à savoir restituer à la terre les éléments nutritifs de valeur que contient le purin, dont le précieux élément phosphore, base de tous les engrais.

Trop peu de gens savent hélas que non seulement cette activité n'enrichit que peu la terre, mais qu'ensuite elle constitue une infraction à la loi sur la protection des eaux : le purin ainsi répandu l'hiver est intégralement perdu et ne contribue guère qu'à augmenter la pollution de nos cours d'eau.

La démonstration de cette réalité peu réjouissante figure dans le bulletin 5/84 que vient d'émettre l'Office fédéral pour la protection de l'environnement, à Berne.

Il n'est pas très difficile de comprendre pourquoi le purin s'avère un engrais médiocre en hiver. La terre ne le retient pas. Dilué par la pluie ou la fonte des neiges, il ruisselle en surface ou s'infiltre dans le sol. Mais ni l'argile, ni l'humus qu'il rencontre n'est capable de retenir le phosphore qu'il contient. Seules les racines sont capables de l'absorber. Mais en hiver, leur activité est réduite au minimum. L'absorption est négligeable. Les engrais de ferme liquides, et par là même le phosphore qu'ils contiennent, se retrouvent intégralement dans les cours d'eau et les lacs. Ils sont donc perdus comme engrais.

Mais de plus, ils menacent nos eaux. En effet, l'expérience montre qu'une ferme pratiquant l'élevage déverse le contenu (50 m³) de sa fosse à purin une fois par hiver dans les champs du voisinage. C'est environ 50 kg de phosphore qui se trouvent ainsi répandus. Or, il y a en Suisse environ 60 000 exploitations qui pratiquent l'élevage d'un cheptel estimé à 880 000 vaches laitières et 1 800 000 porcs d'engraissement. Si on comptabilise la totalité fumier + purin qu'ils produisent, c'est 28 000 tonnes de phosphore qui sont ainsi éliminées par an, dont 3 000 tonnes sous forme de purin d'hiver. Ces 3 000 tonnes sont littéralement « jetées à l'eau » chaque hiver. C'est beaucoup. C'est trop. En effet, ces rejets correspondent au quart de toute la pollution d'origine ménagère annuelle ; or cette pollution d'origine humaine est traitée dans les stations d'épuration. Le purin répandu l'hiver ne l'est pas. A moins que l'on prenne des mesures pour endiguer cet apport en phosphore, on risque bien de voir tous nos efforts anéantis en matière d'assainissement des eaux, et cela à cause de cette pollution animale d'hiver.

Mesures à prendre

Pour sauvegarder nos eaux, il faudrait impérativement :

- N'enfumer la terre en hiver et en automne que sur terrain

plat, herbeux, non enneigé ou non gelé ; et éviter absolument les terrains en pente, ou en jachère.

- Agrandir les fosses à purin existantes, et ne pas les alimenter avec l'eau sale issue du nettoyage des étables.
- Et enfin, répétons inlassablement ces vérités si souvent mal comprises :
- Le purin n'est pas un liquide que la nature supporte sans autre : les quantités produites sont trop élevées.
- Il est faux de croire que le purin épandu sur la neige crée des conditions favorables à l'éclosion de la végétation au printemps. Cette vieille croyance paysanne est hélas une erreur monumentale, mais tenace.
- La pollution créée par le purin en hiver est l'une des plus importantes atteintes à l'environnement, maintenant que celle d'origine humaine est en passe d'être maîtrisée.

M. Cosandey

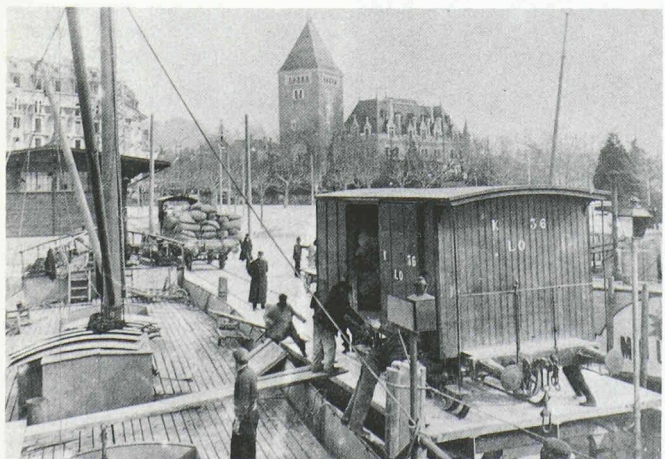
Bibliographie

AS 64

Le numéro de novembre présente, dans la rubrique « Libre », un article intéressant des récidivistes que sont Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, architectes SIA, sur l'immeuble d'angle aux Acacias et un immeuble traversant sur cour à Plainpalais, Genève ; un texte court mais important de Pierre Zoelly présente la transformation de la « Loge » de Joux-tens, la découverte de ce numéro !

Outre la « Loge » citée plus haut, nous avons retrouvé avec plaisir le Focus Gallery des frères Colomb, ainsi que les présentations d'œuvres « mineures » de F. Boschetti, J. Lonchamp et R. Froidevaux ; point n'est besoin de volume énorme pour constituer une réalisation intéressante ; merci à Anthony Krafft de nous le rappeler !

F. N.



Un wagon destiné à la Compagnie L-O et à une entreprise de la vallée du Flon est déchargé d'un bateau à Ouchy.